

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 MARS 2021**

COMPTE RENDU

Le 23 Mars 2021 sur convocation régulière du Maire en date du 16 Mars 2021, le Conseil Municipal s'est réuni salle polyvalente, rue des acacias, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUNNIER, Maire en exercice. Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 18 h 30,

Les conseillers présents sont : MM. MUNNIER Jean-Paul, BESANCON Colette, GRILLON Robert, DZIERZYNSKI Aurélie, GUILLEMET Jean-Louis, THIEBAULT Dominique, DALON Olivier, CHETTAT BENATTABOU Majda, CHARITE Pierre, CUGNEZ Jean-Pierre, MENNECIER Serge, BERTHON Gérard, CLEMENT Alain, MONA Christiane, WACOGNE Marie-Andrée, CHARLES Christophe, GAUTHIER Pascal, LAKHDER Nadia, COENART Séverine, LOYSEAU David, VIEILLE Laurent, NUNHOLD Jacinthe, BOUDJEKADA Ismaël

Les conseillers excusés sont :

Madame LAZAAL Zahia	pouvoir à LOYSEAU David
Madame YAYLA Melek	pouvoir à GUILLEMET Jean- Louis
Madame GAUDARD Stéphanie	pouvoir à LOYSEAU David
Madame TABECHE Yasmina	pouvoir à NUNHOLD Jacinthe
Monsieur DRIANO Christian	

Absente : Madame SAUNIER Fanny

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance

1. Approbation du procès verbal du conseil municipal du 19 janvier 2021
2. Débat Orientations Budgétaires
3. Contrat de Ville Unique : Programme 2021
4. Convention d'objectifs et de Moyens avec l'Association Profession Sport 70 pour l'équipe de médiation
5. Avenant à la convention pluri annuelle d'objectifs et de moyens concernant la mise à disposition de locaux municipaux à l'association la Ferme d'Animation « Jan ROSS » par la Ville de Grand-Charmont.
6. Révision du périmètre scolaire
7. Nouveau membre à la commission consultative associée à la commission scolaire
8. Avenant n°2 au bail Mairie de Grand-Charmont /TDF (pylône du Fort Lachaux)
9. Mise en place de loyers incitatifs pour le centre commercial des Fougères (boucherie)
10. Plan de rénovation de l'éclairage public : Approbation du marché à bons de commande
11. Service mission temporaire CDG
12. Ouverture / fermeture de poste
13. DIF élus
14. MOTION (qui sera déposée sur table)

INFORMATION : Convention de mise à disposition

Questions Diverses

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur LOYSEAU et Monsieur BOUDJEKADA se portent candidats pour le secrétariat de séance.

Monsieur LOYSEAU est désigné secrétaire de séance à la majorité.

I - Approbation du Procès- Verbal du 19 Janvier 2021

Monsieur le Maire :

- Demande de bien vouloir approuver le procès-verbal du conseil municipal du 19 Janvier 2021.

Vote :
23 Pour
4 Contre
0 Abstention

II. Débat d'Orientations Budgétaires

Monsieur GRILLON Robert, adjoint aux finances, présente le rapport relatif au Débat d'Orientation budgétaire 2021 :

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'alinéa 2 et 3 de l'article L2312-1, modifié par l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 stipulent que :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de 2 mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

Modalités d'application :

Il est pris acte du DOB par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante. Cette délibération doit faire l'objet d'un vote du conseil municipal. Ainsi par son vote, le conseil municipal prend non seulement acte de la tenue du débat, mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

En outre la délibération précise que son objet est le vote du DOB sur la base d'un rapport et fait apparaître la répartition des voix sur le vote.

Il est précisé que ce rapport est adressé aux conseillers municipaux en même temps que la convocation à la présente séance du conseil municipal.

La commission Finances s'est réunie le 22 mars 2021 ; chaque membre a été destinataire du rapport présenté.

Vote :
23 Pour
4 Contre
0 Abstentions

III. Contrat de Ville Unique : Programme 2021

Monsieur GUILLEMET :

- Expose :

Chaque année le Conseil Municipal doit approuver le programme d'actions mis en œuvre dans le cadre de la politique de la ville.

Le contrat de ville 2015-2020, prorogé jusqu'en 2022, s'appuie sur le projet de territoire porté par l'intercommunalité et tient compte des enjeux nationaux identifiés par l'Etat et déclinés localement.

La programmation 2021 s'inscrit dans ce cadre, sur la mise en œuvre du contrat de projet social porté par les FRANCAS et sur les actions des associations dynamiques de la commune.

La crise sanitaire a impacté durement les habitants des quartiers en politique de la ville. Les associations ont su se mobiliser, inventer de nouveaux modes de relations et adapter leur fonctionnement afin de préserver les fragiles liens sociaux existants.

Les actions proposées pour 2021 sont d'une part des reconductions d'actions qui fondent le socle de notre politique socio-éducative et d'autre part prennent en compte la situation particulière engendrée par cette crise en s'appuyant sur les expérimentations menées l'année passée.

Voici les actions et leurs objectifs proposées par les partenaires :

CENTRE SOCIAL FRANCAS

- **Les années collègue** : Faire participer les adolescents à la vie de leur espace en apportant cohérence et cohésion dans la programmation, dans la relation avec les partenaires et l'implication des parents. Un espace accueillant les collégiens du quartier, redonnant confiance, envie, curiosité par une approche envers les parents, une participation active des jeunes. Insister sur la responsabilité des parents sur des temps communs jeunes/parents/partenaires, Établir des relations d'accompagnement à la construction de projets, Apporter des pratiques éducatives nouvelles.

Chaque soir, proposer un accueil devoirs et permettre ainsi un accompagnement dans la réussite scolaire et l'estime de soi. Le mardi des jeunes pour un loto/des sorties ciné/faire la cuisine et la partager autour d'un jeu de rôle/ soirée jeux de société/soirée « au théâtre », cela reste un temps convivial validé par les parents.

Participer à la vie de la cité en organisant : le bal pour carnaval pour tous les publics, participer à la fête de la soupe sur la commune, organiser des actions d'autofinancement pour leurs projets, rencontrer des personnes âgées et partager des recettes de cuisine, déguster des réalisations, lire/entendre des histoires, devenir un appui pour contrer l'ennui, donner de son temps et recycler des vêtements et organiser des trocs tout en développant les notions de développement durable, faire des choses que l'on ne peut pas faire chez soi comme : la web radio, l'approche par le jeu, les débats philosophiques permettant le transfert de compétences, produire sa propre émission de radio en passant par les canaux hertziens et radio amitié.

Toutes les périodes de vacances sont prétextes à sortir du quartier et rencontrer d'autres publics. Les activités sportives sont rassembleuses, mettre en pratique des projets pour des séjours de plein air et pleine nature en pratiquant des sports peu usuels. La démarche que nous souhaitons est bien de choisir et participer à des actions et surtout ne pas entrer dans un état de consommateur. La démarche de projet est à construire avec nos publics qui doivent aussi être dans la proposition d'actions partagées.

La valorisation des projets de jeunes est essentielle pour partager et donner envie mais aussi comme récompense à leurs investissements. La place des parents est essentielle dans notre travail sans eux la réussite éducative n'a pas le même poids. Toutes actions se construisent avec des acteurs qui deviennent partenaires à l'accompagnement des jeunes: l'Addsea, la mission locale, le collège, les restos du cœur, la ferme, Art'air,

- **Ateliers Sociolinguistiques-Parcours culturel** : Permettre aux usagers de comprendre leur rôle social attendu dans les différents espaces sociaux locaux. Développer la confiance en soi, affirmer ses choix et ses valeurs. Favoriser la maîtrise de la langue française lors de mises en situation ou de visites et acquérir des compétences de communication, de lecture, d'écriture et ainsi mieux s'insérer dans la vie sociale et professionnelle. Partager et valoriser les compétences entre parents et enfants.
- **Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité** Finalité : « Viser à offrir, aux côtés de l'École, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'école, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social ». Charte Nationale de l'accompagnement à la scolarité."
 - 1-Favoriser la maîtrise des techniques de l'information et de la communication pour faciliter l'accès au savoir et avoir un usage sûr et critique des techniques de l'information et du

numérique. 2-Contribuer à élargir les centres d'intérêt des enfants et des familles par une ouverture sur les ressources sur le territoire. 3-Valoriser les compétences acquises en favorisant l'entraide et le tutorat. 4-Accompagner les parents dans le suivi de la scolarité des enfants

- **La vie dans la cite ou agir avec la population** : Promouvoir la mixité et mieux vivre ensemble. Favoriser les échanges, les rencontres. Etre levier d'initiatives. Créer des évènements et répondre aux besoins formulés par les habitants (toutes générations confondues) selon les différentes formes participatives que le centre social met en place tout au long de l'année (*ex : Conseil d'usagers*)

Donner le pouvoir d'agir aux habitants et faciliter les actions de mise en vie sur la commune. Le centre social accompagne les initiatives pour un calendrier d'actions selon les remontées des différentes concertations avec le conseil d'Usagers, de familles, de parents et les jeunes. La situation sanitaire n'est pas propice aux évènements et au regroupements mais l'envie est là et se décline en projets: Au sortir de l'hiver, le bal pour carnaval, action portée par les habitants Au printemps, s'appuyer sur les expériences de 2019 et 2020 pour faire du développement durable un axe essentiel de changement de comportement face à nos pratiques usuelles. Rassembler sur un même lieu, sur le quartier, des habitants d'horizons différents sur des ateliers, expo, savoir-faire pour croiser les regards sur la nature et les gestes pour la protéger, d'écologue, écrivains mais surtout de citoyens. La kermesse du quartier des Fougères : initiative des parents d'élèves et d'habitants pour qu'en juin, s'organise une fête familiale et de voisinage. La fête des bénévoles, un temps festif donnant toute la dimension de valeur que chacun apporte au collectif pour le bien commun. S'appuyer sur le REP et associer le collège et les élèves de 5ème. l'école du vélo en animant l'atelier vélo permettant le prêt, l'apprentissage et la réparation. ouvrir un magasin sans argent et permettre de prendre les rennes d'une gestion au service des plus démunis. Le quartier fête l'été en juillet avec des espaces animés par les habitants, 2020 a démontré l'implication des habitants, la fête de la République qui a eu un vrai succès. Faciliter les rencontres et la participation citoyenne et démocratique en permettant des rencontres d'habitants comme le conseil d'usagers. Ouvrir ces temps aux partenaires agissant sur le quartier. A l'automne, Les droits des enfants et des jeunes, deux semaines d'animations pour défendre et parler des droits, la journée de la soupe fabriquée par les volontaires. En hiver, la fête de la Laïcité et des valeurs de la République, le marché d'hiver solidaire au bénéfice d'un projet habitants.

- **Art'air** ou comment rendre l'Art accessible aux personnes les plus éloignées et aux habitants des quartiers de l'Agglomération PMA. Permettre l'ouverture culturelle et particulièrement à l'art au plus grand nombre. Appréhender la cohésion sociale et le développement de la personne par les actions culturelles. Repenser les rapports entre les habitants, les artistes et les acteurs publics et privés en faisant appel à la participation

citoyenne. Sortir de l'élitisme culturel par la création artistique populaire au plus près des habitants. Former les acteurs de terrain des QPV à la pratique d'arts plastiques.

- **Atelier vélo** : Ouvrir un atelier vélo au cœur du quartier des Fougères, animé par des bénévoles et accompagné par le centre social/les Francas. Développer les solidarités de voisinage, la mobilité douce, l'économie circulaire et la prévention. Valoriser les compétences des habitants. Favoriser leur transmission de savoir-faire
- **Lieu innovant** : Ce que nous souhaitons aborder au-delà des trois principaux axes du développement durable : l'économie, le social et l'environnement, c'est l'échelle du temps. Cette capacité de penser loin, d'avoir des visons lointaines et partagées. Pour que cela soit durable, il faut que cela soit souhaitable tout à la fois collectivement et à long terme. Le développement durable c'est assurer la pérennité des ressources de la terre pour les générations futures et en donner l'accès à chaque être humain.
Pour cela nous proposons d'entamer une nouvelle étape qui permettra à ce lieu, la Maison de l'Enfant de proposer des activités comme des lieux de curiosité, la récupération des eaux de pluie, un potager mobile, portatif, un parcours botanique, un verger, des conférences et débats, des rencontres formatives, des ateliers accessibles au plus grand nombre en partenariat avec le local, des sorties pédagogiques sur des lieux référencés dans le Pays de Montbéliard.
Des ateliers collaboratifs permettant aux différents publics de se rencontrer et faire ensemble, de valoriser régulièrement l'avancée des installations et les travaux de recherche, mesurer l'évolution des pratiques et des comportements. ce lieu devrait devenir un espace partagé avec les acteurs de communauté éducative des différents quartiers PV.
- **Magasin sans argent** : Le Magasin sans argent poursuit un triple objectif environnemental, social et citoyen. Il participe à une meilleure utilisation des ressources en permettant le réemploi d'objets sous-utilisés et sensibilise le public à des modes de consommation plus responsables. Dans un contexte de précarisation croissante des classes moyennes et populaires, il soulage les budgets modestes et favorise la solidarité. Enfin, il offre à tous une façon concrète d'exercer sa citoyenneté et de participer à l'avènement d'une économie fondée sur la coopération et l'intelligence collective.

Chef en cuisine : Notre objectif vise à accompagner en douceur et durablement les familles et les enfants vers des comportements plus favorables à la santé. Cette perspective, se fonde sur une approche positive, au plus près de la réalité des familles :

- Non-stigmatisation des personnes, des comportements et des aliments.
- Aide particulière aux familles plus vulnérables sans les isoler dans l'action de proximité.
- Prise en considération de la « modernité alimentaire » : praticité et faible investissement temps/préparation.

C'est un programme de promotion de la santé et de la forme, axé sur l'alimentation, l'activité physique et le bien-être afin de contribuer à réduire les inégalités sociales de santé en matière d'alimentation et d'activité physique par :

- Des ateliers de cuisine permettant une alimentation équilibrée, diversifiée, abordable et plaisante au niveau familial.
 - La pratique d'activités physiques régulières pour tous, intégrées dans le quotidien des vacances dans le cadre des activités du centre de loisirs
- **Liberté d'expression** : Formation des acteurs de terrain et des habitants volontaires à l'animation débats, discussion philosophique pour des groupes constitués cherchant à exprimer et partager ses doutes ou ses convictions. Créer un groupe de travail sur cette thématique avec des partenaires associatifs sur la commune sur PMA en construction avec Trajectoire Ressource.
Organiser une fête de la Laïcité, donner à voir et à comprendre les différentes religions la place de chacune dans la sphère publique.

RADIO AMITIE

- **Production et diffusion radiophonique et formation au media et à l'information**
Développer des actions concrètes qui favorisent le vivre ensemble entre les quartiers et la commune et à l'échelle de l'agglomération.
Accompagner les familles et les enfants les plus fragiles dans la réussite des enfants
Favoriser l'expression et améliorer l'échange entre les générations. Sensibiliser le public aux sujets sociétaux (solidarité, citoyenneté, environnement, éducation, discrimination et liberté d'expression,...), donner la possibilité aux auditeurs d'être acteurs et participer au développement de cet outil d'information.

L'action vise à favoriser l'expression et à développer l'esprit critique du public jeune en partenariat avec les écoles et les structures socioculturelles, les collectivités territoriales. Le projet vise à leur permettre de se familiariser aux techniques d'enregistrement permettant d'une part d'améliorer la « manière » d'aborder l'expression orale et écrite et de développer l'esprit critique.

Des ateliers seront proposés pendant les vacances scolaires et hors vacances. Cette démarche permet aussi d'informer et de former les auditeurs à la responsabilité citoyenne en traitant des sujets de la vie de tous les jours liés à l'actualité locale, des associations, des structures socioculturelles et artistiques, ainsi que les collectivités locales, ses actions permettent de tisser le lien social et d'améliorer le dialogue entre les peuples et les cultures.

Le but est de proposer un espace d'expression et de parole pour les artistes et les associations de notre territoire.

Les ateliers radios itinérantes permanentent de donner la parole au public QPV à l'échelle de PMA en partenariat avec les structures et les établissements scolaires.

FERME D'ANIMATION DU FORT LACHAUX

- Ferme d'animation :

Les priorités en 2021 sont : Accompagner les familles dans la découverte de la vie à la ferme (approcher, nourrir, caresser, soigner, les animaux). Co construire un projet avec des familles volontaires autour d'événements (ex: un anniversaire à la ferme, exposition thématique construite et présenté par des enfants...)

Projet pédagogique global se déclinant en différentes actions :

1. Découverte de la ferme d'animation sur le QPV des Fougères sur le mode d'une ferme itinérante.

Présentation des animaux de la basse-cour, une couveuse (cycle de l'œuf à la poule, biberonnage,...).

Travail en amont avec les associations du quartier (Francas, Conseil citoyen, Radio amitié...) pour construire ensemble cet événement prévu au printemps.

2. A l'issue de ce 1er temps, une journée à la ferme avec les familles du quartier. Programme : En alternance, ateliers pédagogiques autour des animaux, ateliers créatifs, parcours pédagogique avec chasse au trésor et pique-nique.
3. Création d'un groupe de familles volontaires pour proposer de nouvelles activités à la ferme et travailler sur un projet pédagogique autour de d'aménagement d'un espace d'accueil.
4. Poursuivre et développer les animations toute l'année en direction des écoles, ALSH, et structures petite enfance.
5. Développer des animations pédagogiques en direction des différents publics-Les écoles-Les centres de loisirs-Accueils de groupes avec PMA : Programme 1,2,3 Nature-Des animations tous publics : 1 évènement par trimestre (Carnaval, Chasse aux œufs, la ferme du fort en fête et Halloween)-Participer aux événements organisés par des associations ou des communes de PMA.

Au global, le programme CVU 2021 se décline en 12 fiches actions et représente un budget total de 459 480 €

- La commune est sollicitée à hauteur de 133 724 € soit 29.5 %.
- Les principaux partenaires sollicités sont :
 - o le CGET (Commissariat Général à l'Egalité des Territoires pour 33 315 € (7 %),
 - o Etat DRAC pour 4 000 € (1%)
 - o Pays de Montbéliard Agglomération pour 104 000 € (23%),
 - o la CAF du Doubs pour 37 828 € (8%),
 - o le Conseil Départemental pour 2 000 € (0.5%),
 - o le Conseil Régional pour 9 400 € (2%).

- Le solde comprend la participation des usagers et autres recettes (partenaires de l'action, fondation, remboursement frais de formation...) 135 213 € (29%).

Il est proposé d'approuver la programmation 2021 du Contrat de Ville Unique.

Vote :
23 Pour
4 Abstentions
0 Contre

IV. Convention d'objectifs et de moyens avec l'association Profession Sport 70 pour l'équipe de médiation

Monsieur CHARLES :

- Expose :

Depuis de nombreuses années, Pays de Montbéliard Agglomération, la société de transport MOVENTIS SARFA Pays de Montbéliard, le Bailleurs social NEOLIA, la SNCF, la société IDEHA et la commune de Grand-Charmont contractualisent conjointement avec Profession Sport et Loisirs pour les interventions de l'équipe de médiation mobile de tranquillité publique.

En 2020, Pays de Montbéliard Agglomération, l'Etat et Profession Sport et Loisirs ont souhaité réactualiser le projet, notamment en intégrant d'autres partenaires.

Une nouvelle convention est en cours d'élaboration.

Afin de ne pas interrompre le service et compte tenu de l'efficacité constatée après six années de fonctionnement, il est proposé d'établir une convention directement avec l'association Profession Sport et Loisirs 70 aux mêmes conditions que l'année précédente.

Il est donc proposé au conseil municipal de signer la convention et son annexe financière sur les bases suivantes :

- Un volume horaire annuel conventionné à 1 358 heures (0.75 ETP) soit un coût annuel pour la commune, identique à l'année précédente de 12 376.13 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2021

- Demande de bien vouloir autoriser le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec Profession Sport & Loisirs Haute Saône.

Vote :
23 Pour
4 Abstentions
0 Contre

V. Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens concernant la mise à disposition de locaux municipaux à l'Association la Ferme d'Animation « Jan ROSS » par la Ville de Grand-Charmont

Madame CHETTAT BENATTABOU :

- Expose :

Le présent avenant complète l'article 1 paragraphe(e) de la convention d'objectifs et de moyens et précise la mise à disposition de locaux communaux situés au Fort-Lachaux, pour le déroulement des activités de l'association, La ferme du Fort Lachaux « Jan ROSS ».

Les locaux communaux mis à disposition de l'association sont composés de :

- Maisonnette coté est :
 - Le rez de chaussée de la Maisonnette de 69.70 m² comprenant :
 - Un hall de 9.93 m²
 - Une salle d'activité de 20.46 m² avec accès extérieur avec possibilité d'affichage permanent.
 - Une salle d'activité de 19.96 m² avec un évier et accès à l'extérieur
 - De sanitaires adaptés pour les enfants
 - A l'étage, une salle d'activité de 36 m²

L'entretien des locaux sera assuré par l'association.

Cet avenant sera renouvelé chaque année par tacite reconduction durant la durée de la convention d'objectifs et de moyens.

- Demande de bien vouloir approuver l'avenant à la convention avec l'association la ferme du fort Lachaux « Jan ROSS », et d'autoriser le Maire à le signer.

Vote :
23 Pour
4 Contre
0 Abstentions

VI. Révision du périmètre scolaire

Madame DZIERZYNSKI :

- Expose :

L'évolution constante et dynamique du paysage urbain de Grand-Charmont conduit à rééquilibrer régulièrement notre périmètre scolaire en fonction des capacités d'accueil des écoles.

Avec l'émergence des quartiers « Clos du petit bois » et « Belhorize » et l'arrivée de nouveaux habitants dès cette année nous devons intégrer les nouvelles rues au périmètre scolaire.

Nous vous proposons d'attribuer le quartier « Clos du petit bois » au secteur des écoles Bataille et le quartier « Belhorize » au secteur des écoles Daniel Jeanney et Pierre CURIE

Nous devons, en fonction de l'évolution des commercialisations dans les prochaines années, redéfinir plus largement l'ensemble du périmètre scolaire.

- Demande de bien vouloir approuver la révision du périmètre scolaire présenté.

ECOLE FORT-LACHAUX

Aubépines	Dahlias	Jonchets	Narcisses	Primeveres	Tulipes
Bleuets	Epenottes	Libération (à partir de 17)	Pâquerettes	Quatrandes	Vergers
Charmontet	Gentianes	Lilas	Pasteur (à partir du 13)	Rouge Terre (côté pair 10, 12, 14) hab. collectif	Violettes
Chezeaux	Glycines	Marguerites	Petits Goûts (n°2 puis 13 à 26)	Roselières	
Campenottes	Iris	Montbéliard (côté pair)	Pervenches	Rossetot (côté impair 9, 11) hab. collectif	
Cuvier	Jacinthes	Myosotis	Prélots	Ruisseau (11 au 33 numéros impairs)	

ECOLES BATAILLE

Barres	Es Clôtres (imp)	Godard (place)	Pasteur (1 au 12)	Prés	Trimoulet
Bataille	Chardonnerets	Humbert	Pâquis	Rossetot (1-2-3-4-5-6-7-8)	Vienelle (chemin de la)
Bouvreuils	Combottes	Libération (1 au 16)	Paul Emile Victor	Rouge Terre (du 1 au 8 et côté impair du 9 au 47)	Vidal (Docteur)
Boillot	Coquelicots	Lys	Pellerots	(côté pair du 16 au 22) hab. individuel	
Bethoncourt (route de)	Curie	Mésanges	Peraillies	Ruisseau (sauf 11 au 33 numéros impairs)	
Calmette et Guérin (Docteurs)	Fauvettes	Montbéliard (côté impair)	Petits Goûts (n°1 et 3 à 12)	Sochaux	
Centrale prolongée	Fischer (Docteur)	Nommay	Pinsons	Source	
Charcot	Jonchets	Nord	Prairie	Stade	

ECOLES CURIE ET JEANNEY

Acacias	Bresse	Courbet	Guyenne	Marronniers	Pins
Alsace	Bretagne	Dali	Hainaut (allée du)	Mélèzes	Poitou
Anjou	Bourgogne	Dauphiné	Haut du Ban (chemin)	Merisiers	Provence
Ardennes	Camargue	Flandres	Jardins (Chemin des)	Normandie	Roussillon
Artois	Champagne	Franche-Comté	Languedoc	Nivernais	Saintonge
Auvergne	Charmilles	Frênes	Limousin	Périgord	Savoie
Béarn	Chaufour (allée du)	Gascogne	Lorraine	Picardie	Tilleuls
Bois Joli	Clairière	Grands Bois	Matisse	Pierre du chasseur (imp)	Touraine

Vote : Unanimité

VII. Nouveau membre à la Commission Consultative associée à la Commission Scolaire

Madame DZIERZYNSKI :

- Expose :

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance de la demande d'inscription à la commission consultative associée à la commission Vie scolaire de Madame GAUTHIER Yvette, 21 impasse des Coquelicots à Grand-Charmont, au titre de représentante de l'association Départementale des Délégués de l'Education Nationale.

- Demande de bien vouloir approuver l'inscription de Madame GAUTHIER Yvette comme membre extérieur à la commission vie scolaire.

Vote :
26 Pour
0 Contre
1 Abstention

VIII. Avenant n°2 au bail Mairie de Grand-CHARmont / TDF pylône du Fort Lachaux

Monsieur CLEMENT :

- Expose :

La Commune de Grand-Charmont et TDF ont signé en date du 11 janvier 1995 un bail civil puis un avenant n°1 le 7 mars 2001 pour la location de deux parcelles situées au Fort Lachaux sur lesquelles est installé un pylône relais de télécommunications.

En fin d'année 2020, TDF a engagé des démarches auprès de la commune afin de pérenniser l'occupation au-delà de l'échéance du bail initial soit le 1^{er} mars 2031.

Après négociation entre TDF et la commune, il est proposé de signer l'avenant n° 2 présenté aux conseillers municipaux.

Dans le cadre de cet avenant, le loyer décomposé en une partie fixe et une partie variable s'élèvera à 23 000 € annuel applicable au 1^{er} janvier de l'année en cours, contre 7 577 € dans le bail précédent.

- Demande de bien vouloir approuver la signature de cet avenant n° 2 entre la Mairie de Grand-Charmont et TDF.

Vote : **Unanimité**

IX. Mise en place de loyers incitatifs pour le centre commercial des Fougères

Monsieur le Maire :

- Expose :

Par délibération n° 617, le conseil municipal du 26 novembre 2013 approuvait le principe de mise en place de loyers incitatifs dans le cadre de la reprise d'un commerce sur le pôle commercial des Fougères.

Ce principe avait à l'époque permis la reprise de l'épicerie et l'ouverture de la pizzeria SNACK. Il s'agissait de faciliter l'implantation d'un commerce en proposant la gratuité du loyer sur 3 mois, puis un loyer dit « d'appel » de 9 mois et donc un paiement du loyer plein à partir du 13^{ème} mois fixé à 4 €/m² reconduit par délibération n° 693 du 28 janvier 2020.

Après plusieurs mois de procédure et de fermeture, la commune a fait le choix d'un repreneur pour installer une nouvelle boucherie qui devrait ouvrir d'ici quelques semaines.

- Propose d'approuver mise en place de loyers incitatifs tels que définis ci-dessous pour la nouvelle boucherie.

BOUCHERIE	Loyers HT	TVA	Charges
De 0 à 3 mois	0.00	0.00	55.00
De 4 à 12mois	216.00	43.20	55.00
A partir du 13^{ème} mois	324.00	64.80	55.00

Les charges restent dues dès la signature du bail qui aura lieu au plus tard le 1^{er} avril.

Vote : Unanimité

X. Plan de rénovation de l'éclairage public : approbation du marché à bons de commande

Monsieur DALON :

- Expose :

Suite à la mise en place d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage assurée par le SYDED, le conseil municipal du 27 octobre 2020, par délibération n°76 approuvait le programme de rénovation de l'éclairage public et le financement de celui-ci dans le cadre d'un plan pluri annuel d'investissement.

Suite à la consultation des entreprises et à la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 16 mars à 10h00, il convient aujourd'hui d'approuver la passation d'un marché à bons de commandes avec l'entreprise BAUMGARTNER LUMIELEC pour un montant de 293 981 € HT.

Pour rappel le montant prévisionnel HT était de 351 660 €.

- Demande de bien vouloir approuver l'attribution de marché à bons de commande : Plan rénovation de l'éclairage public à l'entreprise BAUMGARTNER LUMIELEC.

Vote :
23 Pour
0 Contre
4 Abstentions

XI. Service mission temporaire CDG

Monsieur DALON :

- Expose :

Le Centre de Gestion du Doubs a créé un service de missions temporaires, afin de pallier à l'absence momentanée de fonctionnaires territoriaux ou pour des besoins occasionnels.

- Demande au Conseil Municipal de donner son accord pour régulariser la convention à intervenir et d'autoriser le Maire en cas de besoin à recourir à ce service mis en place par le Centre de Gestion du Doubs.

Vote :
23 Pour
0 Contre
4 Abstentions

XII. Ouvertures - fermetures de postes

Monsieur DALON :

- Expose :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 15 décembre 2020

Considérant la nécessité de créer un poste d'ATTACHE PRINCIPAL

Considérant la réussite d'un agent à l'examen professionnel d'adjoint technique principal 2^{ème} classe

Le Maire propose à l'assemblée :

- La fermeture d'un poste d'ATTACHE à temps complet
- L'ouverture d'un poste d'ATTACHE PRINCIPAL à temps complet
- La fermeture d'un poste d'ADJOINT TECHNIQUE à temps complet
- L'ouverture d'un poste d'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE à temps complet

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} avril 2021

Filière Administrative

Filière technique

Cadre d'emploi des Attachés

Cadre d'emploi des Adjoints techniques

Grade : ATTACHE

Grade : ADJOINT TECHNIQUE

- ancien effectif 2

- ancien effectif 12

- nouvel effectif 1

- nouvel effectif 11

Grade : ATTACHE PRINCIPAL :

Grade : ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2^{ème} Classe

- ancien effectif 1

- ancien effectif 15

- nouvel effectif 2

- nouvel effectif 16

- Demande de bien vouloir se prononcer.

Vote : **23 Pour**

0 Contre

4 Abstentions

XIII. DIF élus

Monsieur DALON :

- Expose :

La formation des élus municipaux est organisée par le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment par l'article L.2123-12 qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

Le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus de la commune (le montant réel des dépenses de formation ne peut excéder 20% du même montant).

Chaque année, un crédit sera porté au budget en fonction des contraintes budgétaires dans les limites visées ci-dessus.

Un tableau récapitulant les actions de formation des élus financées par la collectivité sera annexé au compte administratif et doit donner lieu à un débat annuel.

Les organismes de formations doivent être agréés, le Maire rappelle que conformément à l'article L 2123-13 du code général des collectivités territoriales, chaque élu ne peut bénéficier que de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient.

La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- Agrément des organismes de formation
- Dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la ville
- Liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses
- Répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus

- Demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Vote : Unanimité

XIV. Motion

Madame DZIERZINSKI, Madame CHETTAT BENATTABOU et Monsieur BOUDJEKADA présentent une motion de soutien au peuple Ouïghoure :

« Je suis de la couleur de ceux qu'on persécute » (LAMARTINE)

Nous, Elus de la commune de Grand-Charmont, nous sommes de la couleur de ceux qu'on persécute.

Nous, élus de la commune de Grand-Charmont, sensibles à ce qui se passe sur le plan international, souhaitons témoigner de notre solidarité à l'égard de toutes les populations, de tous les peuples qui subissent une injustice quelle qu'en soit la nature.

Là où les droits des femmes, des hommes et des enfants sont bafoués, nous ne saurons nous taire. Là où des violences innombrables sont faites aux femmes, aux hommes et aux enfants, nous ne saurons nous taire.

Là où les libertés sont retirées aux femmes, aux hommes et aux enfants et où les droits fondamentaux ne sont pas respectés, nous ne saurons nous taire.

De ce fait, nous souhaitons témoigner de notre solidarité à l'égard de tous les peuples opprimés et au peuple Ouïghour qui aujourd'hui vit les pires moments de son histoire.

Des hommes, des femmes et des enfants, enfermés dans des camps, à cause de leur religion. Nous ne sommes pas en 1940 mais bien, 81 ans plus tard, en 2021. Nous ne sommes pas en Allemagne nazie, mais en Chine communiste.

Nous disposons à ce jour d'un ensemble de témoignages et de documents relayés par la presse ou encore fournis par des associations de défense des droits de l'homme dont la France est historiquement garante. Tous font état, en Chine et plus précisément à Xinjiang des pratiques ahurissantes, indignes et que les élus de la République Française que nous sommes ne pouvons ignorer.

Détentions arbitraires, disparition sans explications, travail forcé, humiliations, *stérilisations forcées des femmes*, fermeture des lieux de culte et mise en place d'une politique massive de surveillance de cette minorité - dont le scandale de signalement par l'entreprise Huawei - avec son système de reconnaissance faciale des Ouïghours - a récemment permis de prendre conscience d'une campagne de harcèlement et de répression savamment organisée.

C'est dans ce contexte dramatique que le Conseil Municipal de Grand-Charmont manifeste sa solidarité au peuple ouïghour par le vote de cette motion.

Afin de traduire sa position en actes, le Conseil Municipal de la Ville de Grand-Charmont, comme d'autres assemblées délibérantes locales partout en France, entend :

- contribuer à dénoncer les crimes contre l'humanité perpétrés par le régime chinois contre les ouïghours,
- communiquer copie de la présente motion à Jean-Yves LE DRIAN, Ministre des Affaires étrangères afin de lui faire part de l'urgence de mettre en place des sanctions économiques, politiques et diplomatiques fortes contre la Chine,
- demander publiquement l'arrêt du financement public des 17 instituts Confucius - instrument de propagande du régime chinois - par les collectivités locales,
- se porter volontaire pour aider et protéger la diaspora Ouïghoure vivant en France.

39 pays membres de l'ONU ainsi que les états membres de l'Union Européenne demandent à la Chine de respecter les droits des Ouïghours et appellent à sanctionner ce pays pour violation des droits de l'Homme commise à l'encontre de cette minorité.

A l'échelle locale, la Ville de Grand Charmont s'est engagée depuis plusieurs années à développer une politique sociale et éducative forte, à répondre aux engagements la liant à la Convention Ville Amie des Enfants dont celui de combattre fermement toutes formes de violences faites aux enfants.

Ce sont pour toutes ces raisons énoncées qu' Elus d'opposition et de la majorité se sont accordés à dénoncer, ensemble, ces actes inhumains.

Vote : Unanimité

INFORMATION - Convention de mise à disposition

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la mise à disposition de la Ville de Baumes les Dames à la Ville de Grand-Charmont de Monsieur BONGEOT Olivier, pour la période du 11 mars au 31 mars 2021 recruté sur le poste de D.G.S de la Ville de Grand-Charmont à compter du 1^{er} avril 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45